

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1284 (Rect)

présenté par

M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre

-----

**ARTICLE 43**

Substituer à l'alinéa 12 les deux alinéas suivants :

« V. – Un décret en conseil des ministres précise la composition et fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

« II. – Les membres du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes en exercice au moment de la publication de la présente loi demeurent en fonction jusqu'au terme de leur mandat. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.